

Osthoffen, le 01 avril 2022

CONVOCATION

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira le

Jeudi 07 avril à 20h à la salle du Foyer

En séance ordinaire et vous prie de bien vouloir y assister

ORDRE DU JOUR :

- Nomination d'un secrétaire de mairie.

- 09-2022 Compte administratif 2021
- 10-2022 Compte de gestion 2021
- 11-2022 Affectation du résultat de l'exercice 2021
- 12-2022 Fixation des taux des impôts directs locaux en 2022
- 13-2022 Budget primitif 2022
- 14-2022 Indemnités du Maire
- 15-2022 Indemnités des Adjointes du Maire
- 16-2022 Subventions pour les associations
- 17-2022 Subvention pour l'Ukraine
- 18-2022 Recrutement d'un agent d'accueil à 21H00

Points divers.



Le Maire,
Wilfrid DE WRESE





REPUBLIQUE FRANCAISE		Arrondissement de STRASBOURG
Département du BAS-RHIN		
Nombre de Conseillers : 15		<i>Séance</i> du jeudi 07 avril 2022
en fonction : 15	<i>Date de la convocation</i> :	<i>Président de séance</i> : W.DE VREESE
présents ou représentés : 15	01 avril 2022	<i>Secrétaire de séance</i> : S. BOURDARIAS

Commune d'OSTHOFFEN

Délibération n°09/2022

Présents : Mmes DE VREESE A., FOURNAISE E., GRAFF I., JACQUES V., MARTIN A., MEHN S., SCHIFF dit SARMOIS A., STROH MJ.
M. DE VREESE W., GUILLEMOIS D., KOENIG D., PAULUS B., WEIL D.

Excusés : M. LETT Lucas donne procuration à Mme DE VREESE Agathe,
M. THUMANN Pierre donne procuration à M. GUILLEMOIS Denis

Absents : 0



COMPTE ADMINISTRATIF 2021

- Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Le compte administratif de l'exercice 2021 fait apparaitre les résultats d'exécution suivants :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Désignation	Budget 2021	CA 2021
011	Charges à caractère général	195 350.00	179 246.43
012	Charges de personnel	238 490.00	161 657.89
014	Atténuations de produits	1 000.00	1 142.00
65	Autres charges courantes	119 705.00	114 161.50
66	Charges financières	10 000.00	6 111.11
67	Charges exceptionnelles	1 500.00	464.11
022	Dépenses imprévues	1 457.93	0.00
023	Virement à l'investissement	202 000.00	0.00
042	Opérations d'ordre	0.00	0.00
TOTAL		769 502.93	462 783.04

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Désignation	Budget 2021	CA 2021
013	Atténuations de charges	1 000.00	0.00
70	Produits des services	27 500.00	35 195.84
73	Impôts et taxes	317 100.00	398 051.14
74	Dotations et participations	97 080.00	82 420.57
75	Autres produits courants	13 005.00	24 899.74
76	Produits financiers	30.00	31.53
77	Produits exceptionnels	1 700.00	29 147.00
002	<i>Pour information - report excédent de fonctionnement N-1</i>	312 087.93	
TOTAL		457 415.00	569 745.82

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Désignation	Budget 2021	CA 2021
10	Opération d'équipement – Salle des sports	300 000.00	280 091.71
18	Opération d'équipement – Terrains achat/aménagement	4 000.00	0.00
20	Opération d'équipement - Ecole	1 000.00	0.00
23	Opération d'équipement – Square du Loess	30 000.00	0.00
28	Opération d'équipement - Mairie	2 000.00	0.00
33	Opération d'équipement – Centre culturel /Périscolaire	1 000.00	0.00
34	Opération d'équipement - Tennis	1 000.00	0.00
36	Opération d'équipement – Nouveau cimetière	5 000.00	0.00
42	Opération d'équipement – Eclairage public	80 000.00	0.00
46	Opération d'équipement – Construction école et atelier municipal	50 000.00	0.00
20	Immobilisations en cours	0.00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	520 400.00	64 308.81
020	Dépenses imprévues	785.37	0.00
TOTAL		995 185.37	344 400.52

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Désignation	Budget 2021	CA 2021
10	Dotations et réserves	10 000.00	0.00
13	Subventions d'investissement	100 000.00	4 266.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	6 300.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	90 000.00	90 000.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	500.00	0.00
021	Virement du fonctionnement	202 000.00	0.00
TOTAL		402 500.00	100 566.00

RESULTATS 2021	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	106 962.78
SECTION D'INVESTISSEMENT	- 243 834.52
TOTAL	- 136 871.74

Le résultat de clôture est le suivant :

Section	Résultat de clôture 2020	Part affectée à l'investissement en 2021	Résultat 2021	Résultat de clôture 2021
Fonctionnement	312 087.93		106 962.78	419 050.71
Investissement	592 685.37	90 000	- 243 834.52	348 850.85
Total	904 773.30	90 000	- 136 871.74	767 901.56

Le Conseil Municipal,

- **après en avoir délibéré, par 15 Voix POUR, dont 2 procurations, et hors présence de M. le Maire, qui ne participe pas au vote,**
- **approuve le compte administratif 2021, dont la balance est retracée ci-avant.**

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent au registre des délibérations, les signatures de tous les Membres présents.

Pour expédition certifiée conforme et décision certifiée exécutoire.



REPUBLICQUE FRANCAISE		
Département du BAS-RHIN		Arrondissement de STRASBOURG
Nombre de Conseillers : 15 en fonction : 15 présents ou représentés : 15	<u>Date de la convocation</u> : 01 avril 2022	<u>Séance</u> du jeudi 07 avril 2022 <u>Président de séance</u> : W.DE VREESE <u>Secrétaire de séance</u> : S. BOURDARIAS

Commune d'OSTHOFFEN

Délibération n°10/2022

Présents : Mmes DE VREESE A., FOURNAISE E., GRAFF I., JACQUES V., MARTIN A., MEHN S., SCHIFF dit SARMOIS A., STROH MJ.
M. DE VREESE W., GUILLEMOIS D., KOENIG D., PAULUS B., WEIL D.

Excusés : M. LETT Lucas donne procuration à Mme DE VREESE Agathe,
M. THUMANN Pierre donne procuration à M. GUILLEMOIS Denis

Absents : 0

COMPTE DE GESTION 2021



- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le compte administratif 2021,

Etabli par le responsable du Service de Gestion Comptable d'Erstein, le compte de gestion retrace les flux de recettes et de dépenses effectivement réalisés au cours de l'exercice écoulé.

Le Trésorier et le Maire ont préalablement acté que ces résultats concordent avec ceux du compte administratif, approuvé lors de la présente séance.

Pour rappel, ces résultats sont les suivants :

RESULTATS 2021	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	106 962.78
SECTION D'INVESTISSEMENT	- 243 834.52
TOTAL	- 136 871.74

Section	Résultat de clôture 2020	Part affectée à l'investissement en 2021	Résultat 2021	Résultat de clôture 2021
Fonctionnement	312 087.93		106 962.78	419 050.71
Investissement	592 685.37	90 000	- 243 834.52	348 850.85
Total	940 773.30	90 000	- 136 871.74	767 901.56

Le Conseil Municipal,

- après en avoir délibéré, par 15 Voix POUR, dont 2 procurations,
- approuve le compte de gestion 2021,
- constate sa parfaite concordance avec le compte administratif 2021.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent au registre des délibérations, les signatures de tous les Membres présents.

Pour expédition certifiée conforme et décision certifiée exécutoire.

Osthoffen, le 07 avril 2022

Le Maire
W. DE VREESE



REPUBLICQUE FRANCAISE		
Département du BAS-RHIN		Arrondissement de STRASBOURG
Nombre de Conseillers : 15 en fonction : 15 présents ou représentés : 15	<u>Date de la convocation</u> : 01 avril 2022	<u>Séance</u> du jeudi 07 avril 2022 <u>Président de séance</u> : W.DE VREESE <u>Secrétaire de séance</u> : S. BOURDARIAS

Commune d'OSTHOFFEN

Délibération n°11/2022

Présents : Mmes DE VREESE A., FOURNAISE E., GRAFF I., JACQUES V., MARTIN A., MEHN S., SCHIFF dit SARMOIS A., STROH MJ.
M. DE VREESE W., GUILLEMOIS D., KOENIG D., PAULUS B., WEIL D.

Excusés : M. LETT Lucas donne procuration à Mme DE VREESE Agathe,
M. THUMANN Pierre donne procuration à M. GUILLEMOIS Denis

Absents : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le compte administratif 2021,
- Vu le compte de gestion 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix POUR, dont 2 procurations,

DECIDE d'affecter à la section d'investissement une partie du résultat de clôture de la section de fonctionnement au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) du budget primitif 2022 pour un montant de 100 000 euros.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent au registre des délibérations, les signatures de tous les Membres présents.

Pour expédition certifiée conforme et décision certifiée exécutoire.

Osthoffen, le 07 avril 2022

Le Maire
W. DE VREESE



REPUBLICQUE FRANCAISE		Arrondissement de STRASBOURG
Département du BAS-RHIN		
Nombre de Conseillers : 15 en fonction : 15 présents ou représentés : 15	<u>Date de la convocation</u> : 01 avril 2022	<u>Séance</u> du jeudi 07 avril 2022 <u>Président de séance</u> : W.DE VREESE <u>Secrétaire de séance</u> : S. BOURDARIAS

Commune d'OSTHOFFEN

Délibération n°12/2022

Présents : Mmes DE VREESE A., FOURNAISE E., GRAFF I., JACQUES V., MARTIN A., MEHN S., SCHIFF dit SARMOIS A., STROH MJ.
M. DE VREESE W., GUILLEMOIS D., KOENIG D., PAULUS B., WEIL D.

Excusés : M. LETT Lucas donne procuration à Mme DE VREESE Agathe,
M. THUMANN Pierre donne procuration à M. GUILLEMOIS Denis

Absents : 0

FIXATION DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX EN 2022

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2331-3,
- Vu le Code Général des Impôts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix POUR, dont 2 procurations,

- ***FIXE à 0% le taux d'augmentation des taxes foncières sur le bâti et le non-bâti,***
- ***FIXE par conséquent les taux des impôts directs locaux en 2022 selon le tableau ci-après :***

Taxe	Taux
Taxe foncière sur les propriétés bâties	27.31 %
Taxe foncière sur les propriétés non-bâties	53.28 %

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent au registre des délibérations, les signatures de tous les Membres présents
Pour expédition certifiée conforme et décision certifiée exécutoire.

Osthoffen, le 07 avril 2022

Le Maire :
W. DE VREESE



Département du BAS-RHIN	REPUBLIQUE FRANCAISE	Arrondissement de STRASBOURG
Nombre de Conseillers : 15 en fonction : 15 présents ou représentés : 15	<u>Date de la convocation</u> : 01 avril 2022	<u>Séance</u> du jeudi 07 avril 2022 <u>Président de séance</u> : W.DE VREESE <u>Secrétaire de séance</u> : S. BOURDARIAS

Commune d'OSTHOFFEN

Délibération n°13/2022

Présents : Mmes DE VREESE A., FOURNAISE E., GRAFF I., JACQUES V., MARTIN A., MEHN S., SCHIFF dit SARMOIS A., STROH MJ.
M. DE VREESE W., GUILLEMOIS D., KOENIG D., PAULUS B., WEIL D.

Excusés : M. LETT Lucas donne procuration à Mme DE VREESE Agathe,
M. THUMANN Pierre donne procuration à M. GUILLEMOIS Denis

Absents : 0



BUDGET PRIMITIF 2022

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu les résultats du compte administratif 2021,

Sur proposition de M. le Maire,

Le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2022 s'équilibre globalement de la manière suivante :

Recettes - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article	Libellé	BP 2022
CHAPITRE 70 - PRODUIT DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		
70311	Concessions cimetières	300,00
70328	Autres droits stationnement	2 000,00
7035	Droits chasse et pêche	1 500,00
70388	Autres redevances	100,00
70846	Mise à disposition de personnel	28 000,00
70878	Remboursements par d'autres redevables	1 000,00
Total chapitre 70		32 900,00
CHAPITRE 73 - IMPOTS ET TAXES		
73111	Taxes foncières et d'habitation	295 000,00
7318	Autres impôts locaux	100,00
73211	Attribution de compensation	62 000,00
73212	Dotation de solidarité urbaine	22 000,00
73224	Fonds départemental droits de mutation	20 000,00
73221	FNGIR	2 200,00
Total chapitre 73		401 300,00
CHAPITRE 74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		
7411	Dotation forfaitaire	43 000,00
74121	Dotation solidarité rurale	9 200,00
744	FCTVA	200,00
74718	Autres	100,00
74834	Compensation exonérations taxes foncières	4 000,00
7488	Autres participations	2 000,00
Total chapitre 74		58 500,00
CHAPITRE 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		
752	Revenus des immeubles	25 000,00
7588	Produits divers de gestion courante	1 000,00
Total chapitre 75		26 000,00
CHAPITRE 76 - PRODUITS FINANCIERS		
764	Revenus des valeurs mobilières de placement	0,00
Total chapitre 76		0,00
CHAPITRE 013 - ATTENUATION DE CHARGES		
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00
6479	Remboursement autres charges sociales	0,00
Total chapitre 013		0,00
CHAPITRE 042 - OPERATIONS D'ORDRE		
7761	Différences sur réalisations positives transférées en investissement	0,00
Total chapitre 042		0,00
TOTAL RECETTES GESTION DES SERVICES		518 700,00
CHAPITRE 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
7718	Autres produits exceptionnels	200,00
7788	Produits exceptionnels divers	500,00
Total chapitre 77		700,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	319 050,71
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		838 450,71

Dépenses - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article	Libellé	BP 2022
CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL		
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	
60611	Eau et assainissement	3 100,00
60612	Energie - Electricité	42 000,00
60621	Combustibles	25 000,00
60622	Carburants	1 500,00
60623	Alimentation	300,00
60631	Fournitures d'entretien	3 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 000,00
60633	Fournitures de voirie	
60636	Habillement et vêtements de travail	600,00
6064	Fournitures administratives	10 000,00
6067	Fournitures scolaires	3 000,00
6068	Autres matières et fournitures	30 000,00
<i>Total sous-chapitre 60</i>		119 500,00
61	SERVICES EXTERIEURS	
611	Contrats de prestations de services	6 000,00
6132	Locations immobilières	0,00
6135	Locations mobilières	1 500,00
614	Charges locatives	300,00
61521	Entretien et réparations - Terrains	2 500,00
615221	Entretien et réparations - Bâtiments publics	2 000,00
615231	Entretien et réparations voiries	2 000,00
615232	Entretien et réparations réseaux	6 000,00
61551	Entretien matériels roulants	4 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	500,00
6156	Maintenance	12 000,00
6161	Assurances multirisques	12 000,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00
617	Etudes et recherches	0,00
6182	Documentation générale et technique	600,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 500,00
<i>Total sous-chapitre 61</i>		50 900,00
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00
6226	Honoraires	7 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	5 000,00
6228	Divers	1 500,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	7 000,00
6237	Publications	3 000,00
6247	Transports collectifs	2 500,00
6251	Voyages et déplacements	0,00
6257	Réceptions	500,00
6261	Frais d'affranchissement	2 500,00
6262	Frais de télécommunications	3 500,00
627	Services bancaires et assimilés	600,00

6281	Concours divers (cotisations ...)	600,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00
6284	Redevances pour services rendus	0,00
62871	Remboursement de frais à la collectivité de rattachement	0,00
Total sous-chapitre 62		34 700,00
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES PARTIEL	
63512	Taxes foncières	5 500,00
63513	Autres impôts locaux	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	100,00
Total sous-chapitre 63		5 600,00
TOTAL CHAPITRE 011		210 700,00
CHAPITRE 012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	
6218	Autres personnels extérieurs	2 000,00
Total sous-chapitre 62		2 000,00
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	
6332	Cotisations versées au FNAL	600,00
6336	Cotisations au CNFPT et au CDGFPT	4 000,00
Total sous-chapitre 63		4 600,00
64	CHARGES DE PERSONNEL	
6411	Rémunération principale personnel titulaire	110 000,00
6413	Rémunération personnel non titulaire	20 000,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	60 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	21 000,00
6454	Cotisations aux ASSEDIC	1 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	7 500,00
6456	Versement au FNC du supplément familial	1 000,00
6458	Autres cotisations	250,00
6474	Versements aux autres œuvres sociales	1 500,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	300,00
6488	Autres charges	1 200,00
Total sous-chapitre 64		223 750,00
TOTAL CHAPITRE 012		230 350,00
65 - AUTRES CHARGES D'ACTIVITES		
6531	Indemnités des élus	35 000,00
6532	Frais de mission des élus	500,00
6533	Cotisations de retraite	1 300,00
6534	Cotisations sécurité sociale	4 000,00
6535	Formation	400,00
6536	Frais de représentation du maire	0,00
65372	Cotisations au FFAFM	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00
65548	Autres contributions	80 500,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00
657361	Caisse des écoles	0,00
657362	CCAS	0,00
65738	Autres organismes publics	0,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	4 000,00

65888	Charges diverses de la gestion courante	0,00
<i>Total sous-chapitre 65</i>		<i>125 700,00</i>
TOTAL DEPENSES GESTION DES SERVICES		566 750,00
CHAPITRE 66 - CHARGES FINANCIERES		
66111	Intérêts réglés à l'échéance	5 000,00
<i>Total chapitre 66</i>		<i>5 000,00</i>
CHAPITRE 042 - OPERATIONS D'ORDRE		
673	Titres annulés	500,00
6714	Bourses et prix	1 000,00
6811	Dotations aux amortissements	2 838,00
<i>Total chapitre 67</i>		<i>4 338,00</i>
CHAPITRE 014 - ATTENUATION DE PRODUITS		
739211	Attributions de compensation	0,00
739223	Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	1 500,00
<i>Total chapitre 68</i>		<i>1 500,00</i>
CHAPITRE 022 - DEPENSES IMPREVUES		
O22	Dépenses imprévues	1 500,00
CHAPITRE 023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
O23	Excédent affecté à l'investissement	259 362,71
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		838 450,71

Recettes - SECTION D'INVESTISSEMENT

Article	Libellé	BP 2022
OPERATIONS REELLES		
CHAPITRE 10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		
10222	FCTVA	40 000,00
10226	Taxe d'aménagement	6 000,00
1068	Excédents de fonctionnement	100 000,00
<i>Total chapitre 10</i>		<i>146 000,00</i>
CHAPITRE 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
1321	Subventions Etat	20 000,00
1323	Subventions d'équipement non transférables du Département	12 000,00
1328	Autres	0,00
1341	DETR	0,00
<i>Total chapitre 13</i>		<i>32 000,00</i>
CHAPITRE 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		
1641	Emprunts en euros	0,00
<i>Total chapitre 16</i>		<i>0,00</i>
CHAPITRE 27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
2762	Créances sur transfert de droits à déduction de TVA	0,00
<i>Total chapitre 27</i>		<i>0,00</i>
TOTAL OPERATIONS REELLES		178 000,00
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION		

CHAPITRE 024 - PRODUITS DE CESSIONS		
O24	Produits de cession	505 000,00
<i>Total chapitre 024</i>		<i>505 000,00</i>
CHAPITRE 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
192	Plus ou moins-value sur cession d'immobilisation	0,00
2112	Terrains de voirie	0,00
2182	Matériel de transport	0,00
280423	Projets d'infrastructures d'intérêt national	0,00
<i>Total chapitre 040</i>		<i>0,00</i>
O21	Virement de la section de fonctionnement	259 362,71
OO1	Excédent d'investissement reporté	348 850,85

TOTAL RECETTES SECTION D'INVESTISSEMENT	1 291 213,56
--	---------------------

Dépenses - SECTION D'INVESTISSEMENT

Article	Libellé	BP 2022
DEPENSES D'EQUIPEMENT		
CHAPITRE 10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		
10226	Taxe d'aménagement	0,00
<i>Total chapitre 10</i>		<i>0,00</i>
CHAPITRE 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
2031	Frais d'études	25 000,00
2051	Concessions et droits similaires	0,00
<i>Total chapitre 20</i>		<i>25 000,00</i>
CHAPITRE 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
2111	Terrains nus	0,00
2116	Cimetières	10 000,00
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	0,00
21311	Constructions - Hôtel de ville	6 500,00
21312	Constructions - Bâtiments scolaires	5 000,00
21318	Constructions - autres bâtiments publics	63 500,00
2152	Installations de voirie	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	4 000,00
2182	Matériel de transport	0,00
2183	Matériel informatique	15 000,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	0,00
2188	Autres	9 000,00
<i>Total chapitre 21</i>		<i>113 000,00</i>
CHAPITRE 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS		
2313	Constructions	1086 213,56 **
<i>Total chapitre 23</i>		<i>1086 213,56</i>
TOTAL DEPENSES		1 224 213,56
DEPENSES FINANCIERES		
CHAPITRE 16 - EMPRUNT ET DETTES ASSIMILEES		

1641	Emprunts auprès des établissements de crédit	67 000,00
<i>Total chapitre 16</i>		<i>67 000,00</i>
CHAPITRE 27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
2762	Créances sur transfert de droits à déduction de TVA	0,00
<i>Total chapitre 27</i>		<i>0,00</i>
CHAPITRE 204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		
204182	Autres organisations publiques - bâtiments et installations	0,00
20423	Privé - projets d'infrastructures d'intérêt national	0,00
<i>Total chapitre 204</i>		<i>0,00</i>
CHAPITRE 040 - OPERATIONS D'ORDRE		
192	Plus ou moins-value sur cession d'immobilisation	0,00
<i>Total chapitre 040</i>		<i>0,00</i>
TOTAL DEPENSES		67 000,00
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	
TOTAL DEPENSES SECTION D'INVESTISSEMENT		1 291 213,56

** dont 99 908.29 euros de restes à réaliser N-1

Le budget communal est établi par nature et tient également compte des résultats du compte administratif 2021. Il est voté par chapitres pour la section de fonctionnement et par chapitres et par opérations pour la section d'investissement.

Les nouvelles opérations d'investissement en 2022 sont les suivantes :

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après en avoir délibéré, à 15 par voix POUR, dont 2 procurations,

ARRETE le volume du budget primitif 2022 au montant global de 2 129 664,27 dont 838 450,71 pour la section de fonctionnement et 1 291 213,56 pour la section d'investissement ;

VOTE ledit budget par chapitres et par opérations, tel que présenté ci-avant ;

AUTORISE le Maire à signer les actes individuels et les contrats de toute nature, nécessaires à l'exécution du budget ;

ADOpte les annexes au budget primitif.

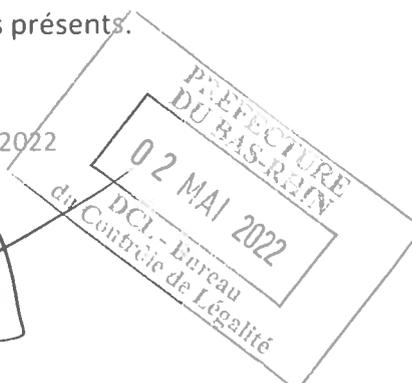
Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent au registre des délibérations, les signatures de tous les Membres présents.

Pour expédition certifiée conforme et décision certifiée exécutoire.

Osthoffen, le 07 avril 2022

Le Maire
W. DE VREISE



Département du BAS-RHIN	REPUBLIQUE FRANCAISE	Arrondissement de STRASBOURG
Nombre de Conseillers : 15 en fonction : 15 présents ou représentés : 15	<u>Date de la convocation</u> : 01 avril 2022	<u>Séance</u> du jeudi 07 avril 2022 <u>Président de séance</u> : W.DE VREESE <u>Secrétaire de séance</u> : S. BOURDARIAS

Commune d'OSTHOFFEN

Délibération n°14/2022

Présents : Mmes DE VREESE A., FOURNAISE E., GRAFF I., JACQUES V., MARTIN A., MEHN S., SCHIFF dit SARMOIS A., STROH MJ.
M. DE VREESE W., GUILLEMOIS D., KOENIG D., PAULUS B., WEIL D.

Excusés : M. LETT Lucas donne procuration à Mme DE VREESE Agathe,
M. THUMANN Pierre donne procuration à M. GUILLEMOIS Denis

Absents : 0

INDEMNITES DU MAIRE



VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2123-20 et suivants,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,

Considérant que :

- la commune est située dans la tranche suivante de population : de 500 à 999
- le taux maximal de l'indemnité par rapport au montant du traitement brut de la fonction publique est pour cette tranche de population de 40,3 %,

Le Conseil Municipal décide, et avec effet immédiat,

- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à :
 - **40,3% du taux maximal de l'indice brut terminal**
- en cas de revalorisation de l'indemnité, d'appliquer la majoration correspondante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 Voix POUR, dont 2 procurations, approuve ce taux d'indemnité.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent au registre des délibérations, les signatures de tous les Membres présents.

Pour expédition certifiée conforme et décision certifiée exécutoire.

Osthoffen, le 07 avril 2022

Le Maire
W. DE VREESE



REPUBLIQUE FRANCAISE		Arrondissement de STRASBOURG
Département du BAS-RHIN		
Nombre de Conseillers : 15		<u>Séance</u> du jeudi 07 avril 2022
en fonction : 15	<u>Date de la convocation</u> :	<u>Président de séance</u> : W.DE VREESE
présents ou représentés : 15	01 avril 2022	<u>Secrétaire de séance</u> : S. BOURDARIAS

Commune d'OSTHOFFEN

Délibération n°15/2022

Présents : Mmes DE VREESE A., FOURNAISE E., GRAFF I., JACQUES V., MARTIN A., MEHN S., SCHIFF dit SARMOIS A., STROH MJ.
M. DE VREESE W., GUILLEMOIS D., KOENIG D., PAULUS B., WEIL D.

Excusés : M. LETT Lucas donne procuration à Mme DE VREESE Agathe,
M. THUMANN Pierre donne procuration à M. GUILLEMOIS Denis

Absents : 0



INDEMNITES DES ADJOINTS AU MAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2123-20 et suivants,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux Adjointes au Maire pendant la durée de leur mandat, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Considérant que :

- la commune est située dans la tranche suivante de population : de 500 à 999
- le taux maximal de l'indemnité par rapport au montant du traitement brut de la fonction publique est pour cette tranche de population de 10,7 %,

Le Conseil Municipal décide, et avec effet immédiat,

- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au Maire à :
 - **10,7 % du taux maximal de l'indice brut terminal**
- en cas de revalorisation de l'indemnité, d'appliquer la majoration correspondante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 Voix POUR, dont 2 procurations, approuve ce taux d'indemnité.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent au registre des délibérations, les signatures de tous les Membres présents.

Pour expédition certifiée conforme et décision certifiée exécutoire.

Osthoffen, le 07 avril 2022

Le Maire :

W. DE VREUSE



REPUBLIQUE FRANCAISE		
Département du BAS-RHIN		Arrondissement de STRASBOURG
Nombre de Conseillers : 15 en fonction : 15 présents ou représentés : 15	<u>Date de la convocation</u> : 01 avril 2022	<u>Séance</u> du jeudi 07 avril 2022 <u>Président de séance</u> : W.DE VREESE <u>Secrétaire de séance</u> : S. BOURDARIAS

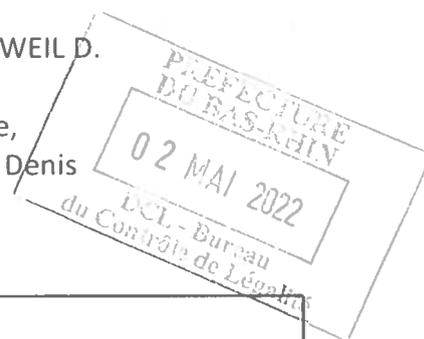
Commune d'OSTHOFFEN

Délibération n°16/2022

Présents : Mmes DE VREESE A., FOURNAISE E., GRAFF I., JACQUES V., MARTIN A., MEHN S., SCHIFF dit SARMOIS A., STROH MJ.
M. DE VREESE W., GUILLEMOIS D., KOENIG D., PAULUS B., WEIL D.

Excusés : M. LETT Lucas donne procuration à Mme DE VREESE Agathe,
M. THUMANN Pierre donne procuration à M. GUILLEMOIS Denis

Absents : 0



Vote des subventions année 2022

Bénéficiaires	Montants	Date demande, remarques
Paroisse Catholique participation logement	1 200 €	Sur présentation quittance
Chorale	275€ *	**
Ecole de tennis	275€ *	**
Ecole de Badminton	275€ *	**
tennis de table	275€ *	**
Yoga	275€ *	**
Association des aînés	550 €	Option démarrage (275€)
Association de pêche		**Mise à disposition étang et locaux gratuitement (convention)
UKRAINE	1 000 €	Subvention exceptionnelle
Amicale des sapeurs pompiers	275€ *	
Classe transplantée (voyages scolaires collège Achenheim)	378 €	08/02/2022 pour 11 enfants (ski et voile) et un total de 378€
Coopérative scolaire.	275 € *	
subvention scolaire	560 €	
Autres	275 €	
TOTAL	3 688 €	

Les subventions seront attribuées sur demande réalisée à la mairie avant l'année N-1 et devront être accompagnées du formulaire préfecture.

* sous conditions participation/animation festivité commune le cas échéant.

**Subventions indirectes : Les associations et clubs sportifs de la commune d'Osthoffen utilisant la salle des sports et la salle d'activité ne payent pas de charge ni de loyer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 Voix POUR, dont 2 procurations, approuve ces montants.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

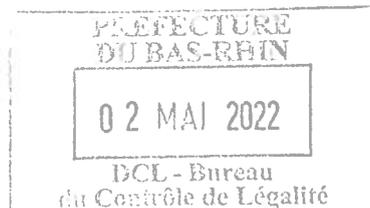
Suivent au registre des délibérations, les signatures de tous les Membres présents.

Pour expédition certifiée conforme et décision certifiée exécutoire.

Osthoffen, le 07 avril 2022

Le Maire :

W. DE VREESE



REPUBLIQUE FRANCAISE		Arrondissement de STRASBOURG
Département du BAS-RHIN		
Nombre de Conseillers : 15		<u>Séance</u> du jeudi 07 avril 2022
en fonction : 15	<u>Date de la convocation</u> :	<u>Président de séance</u> : W.DE VREESE
présents ou représentés : 15	01 avril 2022	<u>Secrétaire de séance</u> : S. BOURDARIAS

Commune d'OSTHOFFEN

Délibération n°17/2022

Présents : Mmes DE VREESE A., FOURNAISE E., GRAFF I., JACQUES V., MARTIN A., MEHN S., SCHIFF dit SARMOIS A., STROH MJ.
M. DE VREESE W., GUILLEMOIS D., KOENIG D., PAULUS B., WEIL D.

Excusés : M. LETT Lucas donne procuration à Mme DE VREESE Agathe,
M. THUMANN Pierre donne procuration à M. GUILLEMOIS Denis

Absents : 0

SUBVENTION POUR L'UKRAINE



Vu l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'urgence de la situation,

Face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs semaines l'Ukraine, l'AMF a appelé les communes à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population ukrainienne. Le Gouvernement et l'ensemble des associations humanitaires sont également mobilisés pour accompagner la population soumise à cette situation de guerre.

Sensibles aux drames humains que ce conflit engendre, la commune d'Osthoffen tient à apporter son soutien et sa solidarité au peuple ukrainien.

La commune d'Osthoffen souhaite prendre sa part, dans la mesure des moyens dont elle dispose, dans l'élan de solidarité international qui se met en place.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de soutenir les victimes de la guerre en Ukraine, dans la mesure des capacités de la collectivité, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 1000 euros au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) activé par le centre de crise et de soutien du MEAE, auprès du service recettes de la DSFIPE en lui faisant parvenir par courriel (dsfipe.recettes chez dgfip.finances.gouv.fr) ou voie postale (30 rue de Malville – BP 54007 – 44040 NANTES CEDEX 1) une copie de la délibération ayant décidé du versement du don, la date du versement et l'affectation des fonds, en l'espèce l'Ukraine ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 Voix POUR, dont 2 procurations, approuve ce taux d'indemnité.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent au registre des délibérations, les signatures de tous les Membres présents.

Pour expédition certifiée conforme et décision certifiée exécutoire.

Osthoffen, le 07 avril 2022



REPUBLICQUE FRANCAISE		Arrondissement de STRASBOURG
Département du BAS-RHIN		
Nombre de Conseillers : 15		<u>Séance</u> du jeudi 07 avril 2022
en fonction : 15	<u>Date de la convocation</u> :	<u>Président de séance</u> : W.DE VREESE
présents ou représentés : 15	01 avril 2022	<u>Secrétaire de séance</u> : S. BOURDARIAS

Commune d'OSTHOFFEN

Délibération n°18/2022

Présents : Mmes DE VREESE A., FOURNAISE E., GRAFF I., JACQUES V., MARTIN A., MEHN S., SCHIFF dit SARMOIS A., STROH MJ.
M. DE VREESE W., GUILLEMOIS D., KOENIG D., PAULUS B., WEIL D.

Excusés : M. LETT Lucas donne procuration à Mme DE VREESE Agathe,
M. THUMANN Pierre donne procuration à M. GUILLEMOIS Denis

Absents : 0

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT ADMINISTRATIF A 21H00

En date du 28 janvier 2002, nous avons voté la création d'un emploi d'agent administratif polyvalent à temps non complet pour une durée de 20h00 à compter du 01 avril 2022 pour effectuer sous l'autorité du supérieur hiérarchique, les différentes tâches liées à l'accueil physique et téléphonique et au secrétariat, la gestion de l'état civil et l'instruction de l'urbanisme.

Nous avons recruté un adjoint administratif titulaire par voie de détachement pour une durée de 21h00 hebdomadaire, permettant sa présence 3 jours par semaine en adéquation avec l'accueil du public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 Voix POUR, dont 2 procurations, approuve cette modification.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent au registre des délibérations, les signatures de tous les Membres présents.

Pour expédition certifiée conforme et décision certifiée exécutoire.

Osthoffen, le 07 avril 2022
Le Maire
W. DE VREESE
Bas-Rhin

